

# PROFESSION ARTISTE

## Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels

LE REGROUPEMENT  
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS  
DU QUEBEC

---

---

[www.RAAV.org](http://www.RAAV.org) | [raav@raav.org](mailto:raav@raav.org)

## **Remerciements**

---

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec souhaite remercier le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) ainsi que le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) pour leur support financier.

Le RAAV souhaite également remercier tous les artistes membres en règle de leur association professionnelle qui, grâce à leur cotisation, la soutiennent dans ses activités. C'est pourquoi ce guide leur est dédié.

### **Ont contribué à l'élaboration de ce Guide :**

Me Georges Azzaria, avocat  
Christian Bédard, directeur général - RAAV  
Éric Dufresne-Arbique, Coordonnateur au développement professionnel - RAAV  
Sylvain Faucher, adjoint à la direction - RAAV  
Julie Legault, agente de développement culturel – Ville de Montréal  
Lise Létourneau, artiste et présidente du RAAV  
Yves Louis-Seize, artiste  
Joanna Piro, chargée de projet - RAAV  
Me Normand Tamaro, avocat  
Sylvie Tourangeau, artiste

## Introduction

---

Tout au long de sa carrière, un artiste en arts visuels doit porter une foule de chapeaux : surtout celui du créateur et parfois celui d'un entrepreneur; à certains moments, il se fera un peu comptable, à d'autres il gèrera et négociera l'utilisation de ses droits d'auteur; il rédigera son texte de démarche artistique pour ensuite actualiser son site Internet; il négociera la tenue d'une exposition avec son galeriste pour ensuite gérer la réalisation d'un projet d'art public. Ainsi, tout au long de sa carrière, un artiste peut être appelé à transiger avec une foule d'intervenants en plus de ses pairs : galeristes, collectionneurs, avocats, architectes, directeurs de centres d'exposition, conservateurs de musée...

En somme, un artiste oeuvrant dans le domaine des arts visuels sera appelé à maîtriser une foule de connaissances et de compétences en plus d'apprendre à évoluer dans différents milieux. C'est pourquoi, soucieux de participer activement à leur développement professionnel, le RAAV propose ce *Guide pratique* aux artistes, jeunes et moins jeunes.

La conception et la rédaction de ce guide reposent sur le postulat principal de la Politique de formation continue du RAAV. Nonobstant le talent, mieux les artistes, jeunes et moins jeunes, seront informés-es des conditions de pratiques professionnelles, et mieux ils seront outillés pour bien gérer leur carrière, meilleures seront leurs chances d'améliorer leurs revenus et de s'épanouir dans la carrière qu'ils ont choisie.

Tant pour les artistes qui débutent, que pour les artistes à mi-carrière qui ont appris, parfois à leurs dépens, à évoluer dans ce milieu, le RAAV propose ici une foule d'informations qui, souhaitons-le, les aideront à se familiariser avec la profession d'artiste mais aussi avec le milieu québécois des arts visuels, ses rouages, ses lois, afin de mieux y cheminer.

La publication du guide en version électronique permettra éventuellement de lui ajouter de nouveaux chapitres et, au besoin, d'y apporter des correctifs ou des modifications.

Bonne lecture!

Éric Dufresne-Arbique  
Coordonnateur au développement professionnel  
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

## Chapitre 5

### Les centres d'artistes autogérés

---

Au Québec, il existe plus de soixante centres d'artistes qui diffusent les pratiques artistiques actuelles. Nonobstant l'adhésion au Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, chaque centre a son identité propre, son mandat, ses règlements généraux et sa direction artistique. La diversité des mandats pourra en étourdir certains et il importe de bien définir sa pratique avant d'aller proposer un projet d'exposition. Par exemple, Diagonale s'intéresse aux arts de la fibre; VU se consacre à la diffusion de l'image photographique; pour sa part, Skol présente les explorations d'artistes émergents dont la recherche propose une méthode et une réflexion critique; l'Atelier de l'Île se voue à la recherche, à la production et à la diffusion en estampe contemporaine; Dare Dare, le 3e Impérial et Praxis art actuel recherchent des projets « hors les murs » réalisés lors de résidences d'artistes. Outre cette diversité qui reflète bien le dynamisme de la recherche et de la création arts visuels, ces centres ont comme point commun le fait d'être autogéré. C'est-à-dire qu'ils sont pris en charge par et pour les artistes.

La grande majorité d'entre eux se sont donné le mandat de diffuser les recherches d'artistes. De plus, selon les mandats et orientations de chacun se distinguent notamment par l'éventail de services offerts aux artistes : location d'outil et/ou d'atelier, résidence d'artistes, centres d'archives, ateliers collectifs de production, activités de formation continue, etc. Sans détailler les spécificités qui constituent l'identité de chacun de ces centres, le lecteur retrouvera ici un bref portrait.

### Historique

Dans les années quarante, de jeunes artistes prennent l'initiative de se regrouper et d'exposer hors des musées et des galeries, refusant ainsi les contraintes imposées par les institutions de l'art. Selon eux, il n'y a pas de place pour la recherche et l'innovation, ils iront donc exposer leurs oeuvres chez des amis ou des parents. C'est ainsi que la mère de Pierre et Claude Gauvreau prêtera son appartement de la rue Sherbrooke à Montréal. Ces artistes sont les « Automatistes ». Ce sont les premiers ont manifesté cette volonté de prendre en charge la diffusion de leurs oeuvres et de contrôler leurs conditions de travail. De cette même idée sont nés les centres d'artistes autogérés.

Au milieu des années soixante et au début des années soixante-dix naissent les premiers centres d'artistes. Ils se qualifient de « parallèles », d'« alternatifs », d'« autogérés », affichant ainsi leur différence par rapport aux institutions et au marché de l'art. Ils entendent participer au développement de l'art actuel et favorisent la diffusion de l'art de l'installation, de la vidéo, de la performance et plus tard du multimédia. Ils cherchent aussi à échapper à l'idéologie et à l'esthétique de l'art institutionnalisé. Très vite, ces centres sont associés au développement de l'art actuel et obtiennent, au moyen de subventions de fonctionnement, le soutien de l'État. En 1972, à Montréal, Véhicule Art devient la première galerie au Québec, fondée par des artistes.

Aujourd'hui les centres d'artistes ne se définissent plus comme « parallèles »; ils font partie intégrante du milieu pour former un véritable réseau. Leurs activités vont désormais jusqu'à la publication de catalogues, d'ouvrages sur l'art ou la diffusion extra-muros. Certains ont quitté leurs locaux de fortune pour occuper de véritables complexes de centres d'artistes (Méduse à Québec) ou pour devenir « itinérant » (Dare Dare à Montréal). Plusieurs centres d'artistes constituent de véritables laboratoires pour les artistes.

## Définition

*Les centres d'artistes autogérés sont des organismes dont les principaux objectifs sont de soutenir les activités de recherche artistique, d'aider à la production des oeuvres et leur présentation publique. Administrés par des artistes, les centres autogérés offrent à la communauté artistique des espaces, des équipements, des résidences ainsi que des services et ressources spécialisées. Ils proposent au public des expositions, des conférences, débats, performances, publications et un accès à leurs ressources documentaires.*<sup>1</sup>

Les centres d'artistes autogérés sont des lieux de production et de diffusion des arts visuels qui regroupent des artistes. Leur fonctionnement est en général subventionné par des programmes institutionnels du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Les services offerts touchent à la production, à la diffusion, parfois à la documentation et à l'offre de résidence d'artiste.

## Les activités essentielles d'un centre d'artistes autogérés

### *Accueil en résidence :*

*Dans le cadre d'expositions ou pour des projets de recherche, certains centres accueillent des artistes en résidence de recherche, d'exploration et/ou de production. Les artistes résidants peuvent y poursuivre leurs recherches tout en ayant accès aux différents services et ressources (humaines, documentaires, matérielles, etc.) du centre. Chaque centre d'artistes dispose de sa politique d'accueil d'artistes en résidence et généralement, les séjours sont d'une durée limitée. Chez certains centres d'artistes, une résidence se termine par un projet d'exposition.*

### *Diffusion :*

*Les centres organisent des expositions et autres événements en arts visuels et rémunèrent les artistes pour la présentation de leurs oeuvres en leur versant des droits d'exposition. Ils organisent également des activités (actions et médiations culturelles, colloques, conférences, etc.) d'envergure locale, nationale ou internationale, sur une base régulière ou ponctuelle. C'est généralement un comité de programmation composé d'artistes professionnels et membres du centre, qui sélectionne les projets artistiques qui constitueront la programmation du centre. La diffusion des oeuvres peut prendre différentes formes : publications, actions artistiques sur le domaine public, actions infiltrantes, oeuvres « en ligne », etc.*

---

<sup>1</sup> Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, *Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada*, 6<sup>e</sup> édition, Montréal, 2006.

*Soutien à la création et à la production :*

*Les centres d'artistes donnent à leurs membres un accès à des ateliers, à des ressources techniques et à des équipements dont ils assurent la gestion eux-mêmes. La plupart du temps, les tarifs d'utilisation des équipements (presses à imprimer, laboratoires informatiques et multimédiatiques, ateliers de menuiserie, outillage pour la sculpture, etc.) sont très abordables et préférentiels pour les membres.*

*Documentation et édition :*

*Certains centres mettent à la disposition des chercheurs, étudiants, commissaires d'exposition, etc. un centre de documentation portant sur les activités du centre, mais aussi sur diverses thématiques en lien avec son mandat. De plus, une forte majorité publient des catalogues d'expositions, opuscules ou autres publications virtuelles et imprimées sur les expositions qu'ils présentent*

*Formation professionnelle :*

*Un certain nombre de centres mettent à contribution l'expertise qu'ils ont développée et offrent des ateliers de formation techniques qui ciblent généralement le perfectionnement disciplinaire des participants.*

### **LES DROITS D'EXPOSITION**

*Les centres d'artistes autogérés du Québec payent tous des redevances pour droits d'auteur aux artistes dont ils exposent la production. Toutefois, aucun de ces centres ne verse les mêmes montants. De plus, faute de ressources, tous n'offrent pas les mêmes conditions : certains rembourseront les frais de transport, d'autres publieront un opuscule ou autres documents sur les expositions qu'ils présentent. Il faudra donc s'informer de conditions d'exposition pour les consigner par écrit dans un contrat.*

## Fonctionnement

Chaque centre adopte des règlements généraux qui énoncent sa raison d'être et comment ses membres en exercent la gouvernance. Ces règlements mentionnent notamment que le centre privilégie le travail original issu de son propre milieu; que le centre développe les pratiques existantes tout en favorisant l'émergence et la recherche de l'innovation; que le centre contribue au développement de l'ensemble des pratiques comprises dans le domaine des arts visuels; que le centre rend accessibles ses champs d'intérêt spécifique et ses orientations artistiques.

La sélection des membres s'effectue selon des modalités pouvant varier d'un centre à l'autre et allant de la simple cooptation à la sélection sur présentation dossier. On peut être membre actif ou non. Par membre actif, on désigne quiconque prend une part active à la gestion du centre. Le choix des artistes qui exposent se fait une ou deux fois par an, par appels de dossiers et selon la décision d'un jury ou comité de programmation. S'il s'agit d'un centre d'artiste voué à la production, un jury de pairs établit les principes d'accessibilité aux services et aux équipements.

Les membres des centres doivent être majoritairement des artistes, mais certains peuvent accepter également des critiques, des historiens, des conservateurs, des commissaires indépendants, etc. Pour compléter le budget de fonctionnement, les centres d'artistes s'associent avec des partenaires financiers. Chaque centre est géré par un conseil d'administration lequel est constitué d'une majorité d'artistes. Le CA voit à la gouvernance et la gestion du centre, administre le budget, engage les employés et supervise leur travail. En plus des comités de programmation, d'autres comités peuvent être mis en place pour des projets spéciaux, des levées de fonds, etc.

## Regroupements

### Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)

Le RCAAQ, fondé en 1986, possède une notoriété fondée sur une expertise de plus de 20 ans en art actuel et contemporain. Il est devenu, au cours des années, le point de rencontre d'un réseau de soixante centres d'artistes et d'organismes culturels répartis sur l'ensemble du territoire québécois, représentant une communauté d'intérêt de plus de 2 250 artistes professionnels et travailleurs culturels. Ce réseau produit chaque année plus de 800 activités : expositions, performances, publications, colloques et dispose d'un programme de formation continue destiné à la fois aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels. Cette importante programmation génère annuellement un achalandage de plus de 350 000 visiteurs et participants.<sup>2</sup>

Une des vocations importantes du regroupement est de donner une voix aux centres d'artistes auprès des instances gouvernementales, une autre est de fournir des services divers aux centres, notamment un programme de formation. Il organise à l'occasion des colloques. Il publie une cyberlettre hebdomadaire ainsi qu'un répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada (mis à jour sporadiquement). Enfin, le site du RCAAQ propose aux internautes une foule d'informations sur les centres d'artistes membres du regroupement, les appels de dossiers, des offres d'emploi dans le secteur culturel, un vaste catalogue des publications des centres membres, etc.

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)  
3995, rue Berri, bureau 100  
Montréal (Québec) H2L 4H2  
Téléphone : (514) 842-3984  
[www.rcaaq.org](http://www.rcaaq.org)

### **Artist-Run Centres and Collectives Conference / Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCCC/CCCAA).**

Enfin, il existe à l'échelle canadienne un autre regroupement, le Artist-Run Centres and Collectives Conference / Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCCC/CCCAA), une coalition d'associations régionales et de caucus spécifiques. ARCCC/CCCAA travaille activement à la promotion et à la défense des droits et des intérêts des centres d'artistes canadiens sur les scènes nationale et internationale. En mars 2009, l'organisme représente quelque 168 centres d'artistes et collectifs de l'Atlantique au Pacifique, par le biais des associations régionales et spécifiques qui en sont membres.

Artist-Run Centres and Collectives Conference / Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCCC/CCCAA),  
C.P. 125, Succ. C, Montréal (Québec),  
H2L 4J7 Canada  
Téléphone : (514) 524-4529  
[info@arccc-cccaa.org](mailto:info@arccc-cccaa.org)  
[www.arccc-cccaa.org](http://www.arccc-cccaa.org)

---

<sup>2</sup> Tiré de [www.rcaaq.org/html/fr/organisation.php](http://www.rcaaq.org/html/fr/organisation.php)